Envoyé en préfecture le 16/01/2026
Reçu en préfecture le 16/01/2026
Publié le
ID : 035-200065621-20251218-LPDC_25_12_78-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

ARRONDISSEMENT DE FOUGÈRES-VITRÉ

COMMUNE DES PORTES DU COGLAIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit décembre à vingt heures, le Conseil municipal, *légalement convoqué en date du douze décembre avec affichage à la porte de la Mairie,* s'est réuni à la salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Aymar de Gouvion Saint Cyr, Maire des Portes du Coglais.

Nombre de membres
1. En exercice : 23
2. Présents : 19
3. Votants : 21

Etaient présents (P), absents (A), excusés (E), représentés (R)

Mesdames et Messieurs :

de GOUVION SAINT CYR Aymar	P	GOUDAL Patrice	P
DESLOGES Jean	P	MALLE Thierry	P
MONTEMBAULT Mélanie	P arrivée au point 4	LECÈNE Yoann	P
HAMEL Constant	P	LERAY Christine	P
LEMONNIER Tiphaine	P	BOIROUX Céline	P
PETIT Jean-Marc	P	HARDY Laure	P
SALIOT Véronique	P	DUMONT Alison	A
POMMEREUL Edith	P	JÉGAT Francis	R
BRARD Hervé	P	CELLIER CHENOIR Lydie	P
DUBOIS Catherine	R	COCHET Laëtitia	P
PORCHER Patrice	A	FOUQUET Gaëtan	P
VALLÉE Pascal	P		

Avaient donné pouvoir :

Mandant	Mandataire	Procuration pour
JÉGAT Francis	CELLIER CHENOIR Lydie	Ensemble de la séance
DUBOIS Catherine	POMMEREUL Edith	Ensemble de la séance

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), M. Constant HAMEL a été désigné secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 16/01/2026
Reçu en préfecture le 16/01/2026
Publié le
ID : 035-200065621-20251218-LPDC_25_12_78-DE

Délibération n° 25.12.78

Travaux de rénovation de l'église Saint-Melaine : Avenant n°1/lot 5 (beffroi/campanaire/zinguerie)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal le projet de réhabilitation de l'église Saint Melaine et le choix des entreprises de travaux, opéré lors du conseil municipal du 9 juillet 2025. Il indique que le choix du lot n°5 Beffroi/campanaire/zinguerie, pour un montant de 33 527,00 € HT, ne comprenait que l'offre de base. Deux options présentées par l'entreprise titulaire de ce lot, au vu de l'avancée actuelle des travaux de rénovation, nécessitent une décision du Conseil municipal : le remplacement des cadrans horaires (dont l'émaillage est fortement dégradé) et le renfort de la cloche n°3 (qui risque de se fissurer) pour un montant total 10 430,00 € HT.

Monsieur le Maire précise que la pose de l'échafaudage du clocher et le démontage total des cloches, actuellement réalisés, sont des conditions préalables à ce type d'intervention. Ces coûts seraient à supporter à nouveau dans le cadre d'une intervention ultérieure.
Il présente la proposition d'avenant n°1 au lot n° 5 en précisant que l'incidence de cet avenant sur le montant total initial du marché (446 880,94 € HT) est de + 2,33 % et demande au Conseil de se prononcer.

Les membres du Conseil municipal, après avoir écouté l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Acceptent l'avenant n°1 au lot n° 5 pour un montant de 10 430,00 € HT, avenant qui porte le montant initial de ce lot de 33 527,00 € HT à 43 957,00 € HT, soit une incidence de + 31,10 % et le montant total du marché de travaux de 446 880,94 € HT à 457 310,00 € HT soit une incidence de + 2,33 %.**
- **Autorisent Monsieur le Maire ou son représentant à exécuter cette décision.**

Pour extrait certifié conforme,
le registre dûment signé,
Le Maire,

MAIRIE DE LES PORTES DU COGLAIS
Ille-et-Vilaine

Aymar de GOUVION SAINT CYR

Mairie
1 rue Saint Melaine
35460 Les Portes du Coglais
02.99.98.63.77
mairie@lesportesducoglais.fr